

La Fédération Française de la Retraite Sportive propose des activités adaptées aux seniors de plus de 50 ans. Afin de protéger au mieux ses licenciés lors de la pratique de ces activités, la FFRS a négocié en collaboration avec WTW des garanties adaptées.

Lorsque vous adhérez à la FFRS, vous êtes notamment couvert en Responsabilité Civile et Assistance. Afin de bénéficier d'une protection complète et ainsi profiter pleinement des activités, vous avez la possibilité de souscrire des options Individuelle Accident et/ou Effets Personnels.

Garanties incluses dans la licence

Assistance/rapatriement



Vous couvrez financièrement en cas de problème médical nécessitant une évacuation sanitaire.

Sont notamment couverts :

- rapatriement ou transport sanitaire,
- frais de secours sur pistes (pas d'avance de frais),
- frais médicaux en dehors du pays de résidence.

Responsabilité Civile/ Défense-recours (RC/DR)



Vous couvrez pour les dommages (corporels, matériels et immatériels) causés ou subis par un tiers.

Sont notamment couverts :

- RC : dommages corporels, matériels et immatériels causés à un tiers,
- DR : assistance en cas de dommages corporels, matériels et immatériels causés par un tiers.

Accompagnement juridique/ assistance psychologique



Information juridique par téléphone/aide et assistance psychologique pour les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques lors d'une activité reconnue par la FFRS.



Garanties optionnelles



Les garanties suivantes sont optionnelles. Si vous souhaitez en bénéficier, il faudra sélectionner ces options lors de la souscription de la licence et vous acquitter de la cotisation correspondante.

Options Individuelle Accident (indemnisation des préjudices corporels) IA Base ou IA+



En cas d'accident corporel lors d'une activité reconnue par la FFRS, cette option couvre notamment :

- les frais médicaux (ex : dépassement d'honoraires, frais médicaux prescrits mais non remboursés par la Sécurité sociale...),
- le bris d'optique,
- l'aide à domicile,
- l'invalidité,
- le décès.

Option IA Base
1,05 €
par an

Option IA+
6,05 €
par an

L'option IA+ vous offre des plafonds de garanties plus élevés !

Option effets personnels



En cas d'accident corporel, cette option couvre le matériel utilisé nécessaire à la pratique de l'activité garantie (ex : vélo, bâtons de marche...).

26 €
par an

Une question ?

Contactez WTW : ☎ 09 72 72 29 02

Pour connaître les conditions de remboursement, les plafonds de garanties des licenciés de la FFRS disponible auprès de votre club ou sur notre site (<https://montagne.wtwco.com>).

ASSURANCE VOYAGES ANNULATION/ INTERRUPTION DE SÉJOUR/ BAGAGES



Annulation-interruption de séjour-bagages



L'assurance annulation voyage permet d'obtenir le remboursement des frais d'annulation pour tout événement soudain, imprévisible, indépendant de votre volonté et justifié.

Principales garanties :

Annulation de séjour

- Annulation pour motif médical (ex : maladie grave, accident, décès).
- Annulation toutes causes (ex : impossibilité d'accès au lieu du séjour, convocation à caractère impératif).
- Annulation tout sauf : pour tout autre événement aléatoire, quel qu'il soit, constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour.

Frais d'Interruption de séjour

- Motif médical (ex : maladie grave, accident, décès).
- Dommages graves aux locaux privés ou professionnels.
- Impossibilité d'accès au lieu du séjour.

Bagages

- Assurance perte/vol/ détérioration de bagages.

Pour connaître les conditions de remboursement, les plafonds de garanties et les éventuelles franchises applicables, se référer à la notice d'informations Annulation/Interruption de séjour/Bagages disponible auprès de votre club ou sur notre site (<https://montagne.wtwco.com>).

wtw

WTW Montagne

SERVICE FFRS

3B, rue de l'Octant - BP 279 - 38433 Echirolles Cedex

+33 (0)9 72 72 29 02

fr.ffrs@wtwco.com